



REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

N° 004825

N° MSAS/DGS/CNGE

**S** Ministère de la Santé  
et de l'Action sociale

Dakar, le

29 MARS 2022

*Le Ministre*

**Objet** : Adaptation des stratégies et mesures de riposte contre la COVID-19 au Sénégal

Depuis deux ans, le Sénégal fait face à la pandémie COVID -19 qui évolue par vagues associées à des variants de contagiosité et de gravité différentes.

Depuis plusieurs semaines, la situation épidémiologique est marquée par une baisse du cumul hebdomadaire de cas confirmés par test RT-PCR, des cas graves admis dans les centres de traitement épidémique (CTE) ainsi que des décès liés à la Covid-19.

En conséquence, les mesures suivantes sont adoptées :

- pour tous les voyageurs à destination du Sénégal, la présentation de la carte de vaccination complète avec QR est exigée ;
- le test RT-PCR NEGATIF n'excédant pas 72 heures est demandé à tout voyageur entrant, non ou incomplètement vacciné ;
- la surveillance épidémiologique est renforcée au niveau des points d'entrée frontaliers.

Les voyageurs sortant du Sénégal devront se conformer aux mesures réglementaires de leur pays de destination.

Cette note prend effet à compter de sa date de signature.

